

COMMUNE de CORBEILLES

CONSEIL MUNICIPAL du 21 MAI 2019

L'an 2019, le 21 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. HORNEZ Jean-Paul, Maire

Présents : M. HORNEZ Jean-Paul, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, M. CANELA Maxime, M. CONSTANT Daniel, Mme MARTIN Isabelle, Mme BARBER Catherine, Mme LANCELOT Corinne, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme MAISON Sophie, M. GUET Francis, Mme VOGEL Florence, M. LELIEVRE Joël, Mme CHARBONNIER Sandrine, M. BRUIN Vincent

Excusé ayant donné procuration : M. FRAN CART Sébastien à M. CONSTANT Daniel

Mme MAISON Sophie a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

1) Cession au SIAEP de la parcelle ZW 58 – lieudit La Vaillonnerie - à l'euro symbolique – Périmètre de protection du captage de Pampou

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rapport d'inspection de l'Agence Régionale de Santé Centre - Val de Loire, il a été demandé au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable Bordeaux-Corbeilles-Lorcy) d'acquiescer la partie de la parcelle ZW 25 formant le périmètre de protection immédiate du château d'eau sis à la Vaillonnerie. Nous avons procédé à la division de la parcelle ZW 25 qui se décompose en 2 parties :

- ZW 58 d'une superficie de 3.527 m² que nous vous proposons de rétrocéder à l'euro symbolique au SIAEP
- ZW 59 d'une superficie de 17.269 m² restant propriété de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle ZW 58 d'une superficie de 3.527 m² au profit du SIAEP Bordeaux-Corbeilles-Lorcy,

DIT que l'acte de vente sera établi par Me COLLET, notaire à Corbeilles.

DIT que le produit de la cession, soit 1,00 €, sera imputé à l'article 775 (Produits des cessions d'immobilisation) de la section de Fonctionnement du budget communal.

Délibération votée à l'unanimité.

2) Éducation Musicale à l'école élémentaire de Corbeilles – Demande de subvention au Conseil Départemental – Année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire informe que la commune assure un enseignement musical à l'école primaire depuis 1960. Ces cours sont dispensés par la Fédération des Centres Musicaux Ruraux de France.

Cette activité pouvant bénéficier d'une subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL, il convient d'en faire la demande pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

SOLLICITE l'aide financière du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour l'enseignement musical dispensé à l'école élémentaire durant l'année scolaire 2018/2019, soit 36 semaines :

Nombre d'heures d'intervention hebdomadaire : **5 heures**
Nombre de classes concernées : **4**
Nombre d'élèves concernés : **111**

Délibération votée à l'**unanimité**.

3) Subventions aux associations au titre de l'enveloppe du BP 2019

Vu notre délibération N° 2019.04.15 par laquelle le Conseil Municipal a fixé une enveloppe globale pour le budget primitif 2019 de la commune de 34.000 € à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,

Vu le budget primitif 2019,

Considérant que les associations ci-après ont présenté une demande de subvention dans le cadre réglementaire :

- Les Vieux Moteurs Corbeillois (subvention allouée en 2018 = 100 €)
- Art et Nature (subvention allouée en 2018 = 170 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer une subvention aux associations susmentionnées comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-------|
| - Les Vieux Moteurs Corbeillois | 100 € |
| - Art et Nature | 170 € |

DIT que les crédits sont imputés à l'article 6574 – Section de Fonctionnement – du budget communal 2019.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à leur versement.

Délibération votée à l'**unanimité**.

Mme LANCELOT informe que la CC4V envoie par mail l'imprimé que doivent obligatoirement remplir les associations sollicitant une subvention.

M. HORNEZ signale que la commune reconduit les montants pour aider les associations et n'a pas appliqué de diminution.

Mme BARBER fait remarquer que les jeunes associations touchent 5 à 10 fois moins que des associations anciennes qui ont plus de financements.

4) Désignation de 2 délégués au Comité de Bassin du Fusin (EPAGE du Bassin du Loing)

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin

d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, le Comité Syndical du 15 février dernier a décidé la création de 14 Comités de Bassin. Ces comités constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Notre commune se situant sur le périmètre du Comité de Bassin du Fusin, l'EPAGE nous sollicite pour que nous désignons un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre commune dans cette instance.

Vu les candidatures de Ms Joël LELIEVRE et Francis GUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉSIGNE** :

M. Joël LELIEVRE, en qualité de délégué **titulaire**

M. Francis GUET, en qualité de délégué **suppléant**

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'EPAGE.

Délibération votée à l'**unanimité**.

5) EPFLI – Adhésion de la Communauté de Communes des 4 Vallées

Monsieur le Président de l'EPFLI nous informe du souhait d'adhérer de la Communauté de Communes des 4 Vallées

Lors de sa séance du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration de l'EPFLI a approuvé l'adhésion de ce nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

EMET un avis FAVORABLE à l'adhésion de la Communauté de Communes des 4 Vallées à l'EPFLI.

Délibération votée à l'**unanimité**.

6) Créations d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe temps complet au 01/06/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Vincent HERMAND, Responsable du Service Technique, a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe. Compte tenu de la valeur professionnelle de l'agent, il propose de créer le poste correspondant au 1^{er} juin 2019, afin de pouvoir le nommer sur ce grade d'avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu notre délibération N° 2017.10.44 du 24 octobre 2017 relative à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il sera procédé à la déclaration de création de poste auprès du Centre de gestion du Loiret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2019,

Le tableau des effectifs s'établit comme suit **au 1^{er} JUIN 2019** :

- 1 Attaché
- 1 Rédacteur TC
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe TC
- 1 Adjoint Administratif TNC 30/35^{ème}
- 1 Garde Champêtre Chef Principal TC
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 2 Agents de Maîtrise TC (2 non pourvus)
- 1 Agent de Maîtrise TNC 32/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe TC
- 6 Adjoints Techniques TC (3 non pourvus)
- 4 Adjoints Techniques TNC (2 à 31,5/35^{ème} - 27,5/35^{ème} - 26,5/35^{ème})
- 1 ATSEM Principal 1^{ère} classe TNC 32/35^{ème}
- 1 ATSEM Principal 2^{ème} classe TNC 32/35^{ème}
- 7 Adjoints d'animation TNC (29/35^{ème} (non pourvu) - 5 à 0,98/35^{ème} (5 non pourvus) - 16,10/35^{ème} - 14,75/35^{ème})
- 1 Adjoints d'animation TC (non pourvu)
30 postes (dont 13 non pourvus)

Délibération votée à l'**unanimité**.

7) Garantie d'emprunt de l'Association de Gestion de la MARPA – Modification des conditions de l'emprunt (taux d'intérêt) et imposition à l'amortissement du prêt

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2019.02.01 du 13 février 2019 nous avons accordé notre garantie pour le prêt de 130.000 € consenti par le Crédit Agricole à l'Association de Gestion de la MARPA, à hauteur de 50 %, soit 65.000 €. Il convient, aujourd'hui, d'approuver le contrat de prêt en date du 24 avril 2019 fixant le taux d'intérêt à 1,41 % (au lieu de 1,61 %) et le TEG à 1,45 % (au lieu de 1,75 %). Les autres conditions sont inchangées. Dans le cadre de ce contrat nous avons l'obligation d'inscrire au budget le montant de l'annuité pour laquelle nous pourrions être appelés en garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le contrat de prêt du 24 avril 2019 du Crédit Agricole portant octroi d'un prêt à l'Association de gestion de la MARPA de Corbeilles, avec garantie de la commune de Corbeilles à 50 %, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Montant du prêt | 130.000 € |
| - Durée totale du prêt | 120 mois |
| - Différé du prêt | 12 mois |
| - Périodicité des échéances | Mensuelle |
| - Échéances | Constantes |
| - Taux d'intérêt | 1,41 % |
| - Taux Effectif Global | 1,45 % |
| - Nombre d'échéances | 120 dont 12 échéances à 152,75 € ; 107 échéances à 1.282,40 € ; 1 échéance de 1.282,39 € |

S'ENGAGE à ce que l'imposition décidée en garantie du remboursement soit toujours d'un montant égal à celui de l'annuité et soit maintenue jusqu'au remboursement intégral du prêt.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives.

Délibération votée à l'**unanimité**.

8) Signature marchés CHAUFFERIE BOIS suivant montant après attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2018.11.60 du 20 novembre 2018, il a été autorisé à signer les marchés de travaux pour la construction d'une chaufferie bois et son réseau de distribution, dans la limite de l'estimation prévisionnelle, soit 798.000,00 € HT. Or à l'ouverture des plis le montant total des marchés adjugés s'élève à 801.668,81 € HT (962.002,57 € TTC) :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	TVA (20 %)	MONTANT TTC
Lot N° 1 – Chauffage – Fluides – Electricité	Ent EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE – 365 avenue d'Antibes 45200 AMILLY	504 024,45 €	100 804,89 €	604 829,34 €
Lot N° 2 – Gros Œuvre	Ent Gérard CLEMENT – 6 rue de la Colonnerie 45490 CORBEILLES	259 096,36 €	51 819,27 €	310 915,63 €
Lot N° 3 – Serrurerie – Métallerie	Ent ALU METAL CENTRE -13 rue Pierre Nobel 45700 VILLEMANDEUR	16 735,00 €	3 347,00 €	20 082,00 €
Lot N° 4 – Charpente – Couverture	Ent BORDILLON – 98 rue Georges Clémenceau 45500 GIEN	21 813,00 €	4 362,60 €	26 175,60 €
	TOTAL TRAVAUX	801 668,81 €	160 333,76 €	962 002,57 €

Monsieur le Maire informe, que dans le cadre de la délégation, il a pu signer les marchés pour les lots 2 – 3 et 4 pour un montant total 297.644,36 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'une chaufferie et son réseau de distribution, avec les entreprises adjudicataires des marchés, pour un montant total de 801.668,81 € HT – 962.002,57 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune – Section d'Investissement – Article 2313.

Délibération votée à l'**unanimité**.

M. HORNEZ ajoute, qu'en l'état actuel et sans compter les dépenses imprévues, le reste à charge de la commune s'élèverait à environ 148.250,00 €.

M. LELIEVRE ajoute que la TVA est récupérée 2 ans après la dépense.

Mme BARBER demande si les entreprises corbeilloises ont connaissance de ces marchés ?

M. HORNEZ indique que certaines entreprises ne répondent pas aux appels d'offres probablement par rapport aux nombreux documents administratifs à fournir.

9) Motion concernant l'Office National des Forêts (ONF)

Le Conseil Municipal de CORBEILLES réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1.500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performance de l'ONF signé par les communes forestières et l'État pour la période 2016/2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400.000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, État, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et gérer les forêts communales,
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Motion votée à la majorité suivante :

7 voix POUR : Mmes. Ms. Daniel CONSTANT, Maxime CANELA, Jean-Pierre LEBOEUF, Sophie MAISON, Vincent BRUIN, Francis GUET, Sébastien FRANCAERT

8 ABSTENTIONS : Mmes. Ms. Jean-Paul HORNEZ, Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, Joël LELIEVRE, Catherine BARBER, Corinne LANCELOT, Florence VOGEL, Sandrine CHARBONNIER, Isabelle MARTIN.

Par rapport au document diffusé de l'intersyndicale des personnels de l'ONF, il est fait mention d'une baisse des recettes de 30 % alors que la récolte de bois a augmenté de 35 %, **Mme BARBER** indique que c'est le ratio offre/demande qui fait le prix.

M. CANELA est très étonné de cette baisse car on entend au contraire que les prix flambent avec la Chine qui achète des quantités énormes de bois en France.

M. LEBOEUF pense que c'est une nécessité de voter cette motion pour le monde rural.

AFFAIRES DIVERSES

M. HORNEZ

- Fait part des courriers de remerciements des familles de Mme Maryse SALIGOT-VINCENT, Mme Pascale PINGUET (Maire de Château-Landon), décédées
- Informe que le permis de construire pour la **chaufferie bois** a été délivré le 18 avril 2019. La démolition partielle du bâtiment est terminée. La partie conservée du bâtiment servira au stockage. La réunion préparatoire du chantier est prévue le Jeudi 6 juin à 9 H 00 en mairie. Le bornage de la parcelle des consorts GAUTHIER est prévu pour le lundi 27 mai 2019. Dans le marché il est prévu que l'entreprise CLEMENT réalise les tranchées, mais c'est EIFFAGE qui passe les canalisations.
- La fin des **travaux au gymnase** est prévue pour le 7 juin prochain.
- **PLUI** : cet après-midi a eu lieu la réunion avec le BE ECMO sur le zonage. Le travail des communes est centré sur la densification du centre bourg. ECMO a insisté sur le fait qu'il n'y a pas de possibilité d'extension (uniquement densification des dents creuses) dans les hameaux, et également pas de constructions en linéaire (avenues de Montargis et de Bordeaux) pour respecter le SCoT. **M. LELIEVRE** demande si le haut débit va arriver dans la zone de Corbeilles, condition essentielle pour pouvoir accueillir des entreprises aujourd'hui. Propose que l'on se rapproche de M. Olivier LEGROS, Responsable aménagement numérique au Département.
- Pour le **14 juillet** : prestation reconduite avec Feux de Loire (feux d'artifice) et Safran (sonorisation du feu) qui interviennent habituellement à Corbeilles. Le coût est de 8.200 €, soit 200 € de plus que l'an passé, pour Feux de Loire et de 1.200 € pour Safran (tarif identique à 2018). Le paiement à la SACEM est compris dans notre forfait. La prestation de Feux de Loire sera assurée sans l'aide du personnel communal.
- Fait part de nouvelles **incivilités et dégradations** : intervention des sapeurs-pompiers pour éteindre le feu dans les conteneurs enterrés devant le vestiaire foot ; nouvelles dégradations à la Salle du Gâtinais.
- **MARPA** : la Commission Départementale est passée le 18 avril dernier pour apprécier la conformité de la MARPA et a émis un avis favorable pour son ouverture au 20 mai 2019. Aujourd'hui, 4 résidents sont installés. Fin juin, on devrait atteindre 7 à 8 résidents. Actuellement, l'association dénombre un potentiel d'inscriptions de 14. Il y a eu un problème avec le chauffage (Pompe A Chaleur) et ANVOLIA a dû intervenir en urgence. Mme FOUQUIN a démissionné de son poste de Présidente au 19 mai ; M. LEFAY s'est proposé pour reprendre la présidence. Un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale Extraordinaire sont prévus au 28 mai 2019 pour élire un nouveau bureau. La semaine dernière, moi-même, M. CANELA, M. LEBOEUF et M. BAUDET (Assistant Maître d'Ouvrage) nous nous sommes réunis à la MARPA pour lister les imperfections, malfaçons dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement. La Maîtrise d'œuvre conteste plusieurs observations exprimées. Les travaux de la toiture réalisés par l'entreprise DURY sont terminés. Le Département nous accompagne au niveau juridique, notamment concernant la demande d'avenant du Maître d'Œuvre pour la prolongation du marché, suite au retard des travaux, entraînant une augmentation des honoraires de 41.976,00 € HT. Rappel : initialement, la MARPA devait ouvrir en juin 2018 ! Nous n'avons toujours pas reçu le Décompte Général des Entreprises. Le Maître d'œuvre nous demande d'enlever des pénalités pour certaines entreprises, ce que nous n'acceptons pas. Nous avons invité l'architecte, accompagné de DIGINUM qui a suivi les travaux, à participer à une réunion de concertation, avec l'assistant à Maître d'Ouvrage, à Corbeilles. Le Maître d'œuvre a décliné notre invitation et nous a proposé un entretien téléphonique.... Le test à l'air est abandonné : qu'en est-il des pénalités ? de la performance thermique qui doit être atteinte ? Pour la cuisine, l'adjudication a été faite sur la base de plaques vitrocéramiques alors que l'association gestionnaire souhaite des plaques à induction. Ce changement nécessiterait, en outre, de repasser des câbles. L'assistant à Maître d'Ouvrage nous déconseille de faire des modifications quelle qu'en soit la nature durant l'année de garantie.

Mme BESSE-DESMOULIERES fait part :

- Des remerciements de la municipalité à l'égard de l'association « **Les enfants d'abord** » pour leur don de jeux en faveur du Centre de l'Enfance, dans le cadre de la garderie périscolaire.
- de la livraison complémentaire du matériel informatique pour l'école le vendredi 24 mai prochain, pour un montant de 3.998,00 €.
- De la commande de jeux pédagogiques en bois auprès de « J'EM LE BOIS » (Corbeilles) pour un montant de 265,00 €.
- Elle informe que lors du dernier **mouvement social** du jeudi 9 mai au groupe scolaire, 2 enseignants étaient en grève, et 6 élèves de maternelle et 5 élèves de primaire ont été accueillis dans le cadre de la garderie mise en place à cet effet par la commune.
- Elle informe qu'un étudiant en BAC PRO (hôtellerie-restauration) effectuera un stage au **restaurant scolaire**, du 12 juin au 9 juillet 2019.
- Informe qu'au cours du conseil d'administration de l'ADAPAGE de Ferrières (Aides à domicile) il a été précisé que l'activité de l'Association était en hausse de 5,81 % par rapport à 2018, en raison de l'élargissement des activités, notamment dans le domaine du service accompagné des personnes.
- Souhaite programmer une **commission ENFANCE** pour le lundi 17 juin à 18 H 30.
- Informe que dans le cadre de la commission de pré - admission des résidents de la **MARPA**, deux représentants du CCAS ont été désignés : Mmes BESSE-DESMOULIERES et VOGEL, qui devront y participer en alternance.

M. CANELA

- Le bureau d'études pour le **dojo** est revenu à Corbeilles et on doit se revoir en juin. Il s'occupera également du vestiaire foot.
- **Finances CC4V** : un questionnaire va être envoyé dans les 19 communes pour recenser les projets d'investissement dans les 3 ans à venir. Le bureau d'études sur le pacte financier, va proposer une formation aux communes sur l'établissement d'un programme de travaux pluriannuels et l'élaboration d'une prospective.

M. CONSTANT

- Les bénévoles et élus ont enfin eu la formation DECALOG toute la journée à la **bibliothèque**. Mme VALLADE va prendre le créneau du samedi matin.
- Concernant les incivilités, le projet de **vidéo protection** va être relancé. Un plan avait été établi en 2015 par le Référent Sécurité de la Gendarmerie, préconisant au départ 22 caméras. Nous avons finalisé le projet sur une quinzaine de caméras. Cet investissement peut être réalisé en opération pluriannuelle. Nous sommes en attente du retour de l'étude refaite. Il conviendra d'établir un cahier des charges pour l'appel d'offres. C'est un coût important.
- Le **blason** devrait être terminé pour la fin mai.
- Nous avons sollicité la société ASMI pour une étude sur le câblage **informatique** et le serveur de la **mairie**.
- Des devis sont en cours pour la signalétique à la **MARPA**. L'engazonnement a été confié à l'entreprise Version Jardin dans le cadre d'un devis. Les services techniques auront en charge les espaces verts de l'extension de la MARPA.

Mme BARBER a constaté que les voitures grillent le « stop » au niveau du carrefour Avenue de Bordeaux/Rue du Puits de Chiard. Serait-il possible de mettre un feu rouge ? Dernièrement, les gendarmes ont verbalisé 7 conducteurs en 2 H 30 pour cette infraction.

Mme LANCELOT revient sur son intervention lors du dernier conseil et indique que les entreprises corbeilloises ne connaissent pas le site pour les marchés publics.

M. LELIEVRE

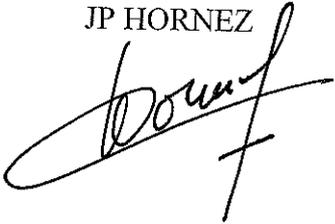
- PLUI : le groupe de travail « Mobilité » a décidé la distribution de questionnaires le 15 juin. Une réunion aura lieu à Corbeilles le 13 juin à 18 H 00.

- Le nettoyage des canalisations eaux pluviales rue de Verville est terminé. Il a été constaté une anomalie dans le busage « parking école/rue des Ecoles ». En effet, une canalisation éternit traverse le busage, ce qui réduit l'écoulement qui vient de la Colonnerie.

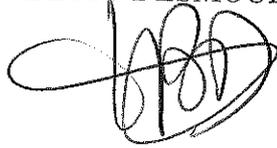
Mme CHARBONNIER signale que l'auto-école souhaiterait avoir une place réservée lors de l'organisation du Rallye Terres du Gâtinais afin de pouvoir garer son véhicule et poursuivre son activité.

Fin de la séance à 00 H 00.

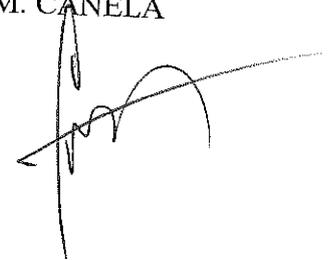
JP HORNEZ



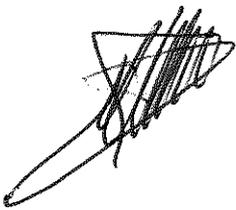
J. BESSE-DESMOULIERES



M. CANELA



D. CONSTANT



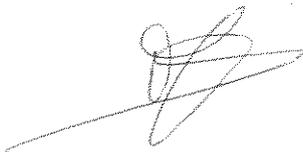
JP LEBOEUF



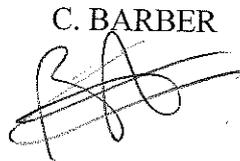
F. VOGEL

I. MARTIN

C. LANCELOT



S. MAISON



C. BARBER

F. GUET



J. LELIEVRE



S. CHARBONNIER



V. BRUIN

